

VOEU UIT-R 40

**ÉVALUATION SUBJECTIVE DE LA QUALITÉ
DES IMAGES DE TÉLÉVISION**

(1970)

Le CCIR,

CONSIDÉRANT

- a)* qu'il a déjà effectué de nombreux travaux sur l'évaluation subjective de la qualité des images de télévision (voir le Rapport 405);
- b)* que la Commission électrotechnique internationale (CEI) effectue également une étude semblable concernant plus spécialement les récepteurs;
- c)* qu'il importe qu'on aboutisse à des méthodes d'évaluation semblables de manière à obtenir des résultats cohérents,

ÉMET A L'UNANIMITÉ LE VOEU

que le Directeur du CCIR veuille bien se tenir en contact étroit avec la CEI, afin, d'une part, de lui communiquer les désirs du CCIR, d'autre part, d'obtenir de la CEI les résultats de ses travaux de manière à aboutir à une ou plusieurs méthodes communes d'évaluation de la qualité des images et éviter la duplication du travail.
